



**NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE
CONSEIL MUNICIPAL**

**Mardi 18 mars 2025
SALLE EDGAR FAURE**

18H30

ORDRE DU JOUR

Point d'information

Désignation d'un secrétaire de séance

01. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2024

02. Communication des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation de pouvoirs

RAPPORT N° 03 : Approbation de la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.....	6
RAPPORT N° 04 : Rapport annuel 2024 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.....	7
RAPPORT N° 05 : Règlement interne de la Commande Publique	8
RAPPORT N° 06 : Accompagnement financier des associations et autres organismes pour l'année 2025	9
RAPPORT N° 07 : Demande de labellisation et signature d'une convention avec la Fédération Française des Véhicules d'Époque (FFVE).....	13
RAPPORT N° 08 : Précision relative à la dénomination du Musée des Beaux-arts de Dole	14
RAPPORT N° 09 : Demande de subvention pour une exposition temporaire au Musée des Beaux-arts de Dole.....	15
RAPPORT N° 10 : Demande de subvention pour une restauration de tableau au Musée des Beaux-arts de Dole.....	16
RAPPORT N° 11 : Modification du règlement de fonctionnement des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)	18
RAPPORT N° 12 : Maison de la Parentalité – Demande de financement	19
RAPPORT N° 13 : Participation de la Ville aux classes de découverte pour l'année scolaire 2024-2025	20
RAPPORT N° 14 : Bilan foncier 2024	21
RAPPORT N° 15 : Désaffectation et déclassement du domaine public du gymnase Bambuck - Rue du Général Béthouart.....	25
RAPPORT N° 16 : Cession d'un bâtiment - Avenue Aristide Briand.....	26
RAPPORT N° 17 : Cession de terrain à la SAS « Au souvenir éternel » – Avenue Jacques Duhamel - Délibération complémentaire	27
RAPPORT N° 18 : Cession de terrain à Madame et Monsieur ROQUEL - Retrait de la délibération du 15 juillet 2024	28

POINT N° 01 : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2024

PÔLE : Direction Pilotage et Coordination/Assemblées et Affaires Juridiques

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2024.

POINT N° 02 : Communication des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation de pouvoirs

PÔLE : Direction Pilotage et Coordination/Assemblées et Affaires Juridiques

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **DE PRENDRE ACTE** des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation de pouvoirs, à savoir :

Avec incidence financière

Date	Services	Signataires		Objet	Prix TTC	
					Dépenses	Recettes
10/05/2024	Maison du Projet	Société GAEC des couvrées	01	Convention annuelle pour l'occupation d'un emplacement au marché des halles de la Ville de Dole à compter du 10/05/2024 pour un an renouvelable 1 fois		95 €/mois
05/08/2024	Maison du Projet	Boucherie DURIEZ et FILS	02	Convention annuelle pour l'occupation d'un emplacement au marché des halles de la Ville de Dole à compter du 05/08/2024 pour un an renouvelable 1 fois		123,50 €/mois
20/08/2024	Pilotage et Coordination/Assemblées et Affaires Juridiques	Université de Franche-Comté	03	Convention de sous-location entre la Ville de Dole et l'Université de Franche-Comté pour le Pôle Universitaire à compter du 20/08/2024 pour une durée de 3 ans		remboursement des fluides
23/09/2024	Pôle Actions Culturelles/Vie associative	LA France INSOUmise	04	Convention de mise à disposition de la salle de la Buanderie à la visitation le 28/09/2024		35,00 €
10/10/2024	Pôle Actions Culturelles/Vie associative	UNIS-CITÉ	05	Convention de mise à disposition de la salle n°18 à la visitation les 17-18 octobre 2024 les 20-21 janvier 2025, les 27-28 mars 2025 et les 12 et 13 juin 2025		70 €/jour
29/10/2024	Maison du Projet	SCI GCG	06	Convention d'occupation précaire : boutiques éphémères 2024	250,00 €	
09/11/2024	Maison du Projet	Société Les Huitres Moissenot	07	Convention trimestrielle pour l'occupation d'un emplacement au marché des halles de la Ville de Dole à compter du 09/11/2024		66,50 €/mois
12/11/2024	Conservatoire de musique		08	Tarifs de la mise à disposition de l'auditorium concerts - participation orchestre harmonie - année scolaire 2024/2025		voir grille tarifaire
29/11/2024	Pôle Moyens et Ressources/Moyens Généraux	La Mutualité Française du Jura	09	Convention d'autorisation d'occupation de locaux 23 avenue Georges Pompidou à compter du 01/11/2024 pour une durée de 4 ans renouvelable 3 fois		1200€/mois
09/12/2024	Pôle Finances/Commande Publique	SAS TACHIN	10	Marché de rénovation électrique et revêtement de sol au Musée des Beaux-arts à Dole Lot 2: Revêtement de sol	34 372,80 €	
09/12/2024	Pôle Finances/Commande Publique	Société EJE - Entreprise Générale d'Electricité	11	Marché de rénovation électrique et revêtement de sol au Musée des Beaux-arts à Dole Lot 1 : Mise en conformité électrique	242 333,90 €	
17/12/2024	Pôle Finances/Commande Publique	SARL Territoires	12	Avenant n°1 au marché de Maîtrise d'Oeuvre - Parc urbain en Rive gauche du Doubs - Ajout mission Etude environnementale - Modifications de programme à l'initiative de l'acheteur - impact sur le coût prévisionnel des travaux - Fixation du forfait définitif de rémunération - Mise à jour de la durée du marché et des délais d'exécution par phase - Transfert de mission OPC au sein de la MO	154 440,00 €	
24/12/2024	Pôle Finances/Commande Publique		13	Tarifs Municipaux 2025		voir grille tarifaire
24/12/2024	Pôle Services Techniques	SAS GIROD MEDIAS	14	Avenant 2 au marché de fourniture, maintenance et exploitation de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires	16 440,67 €	
31/12/2024	Pilotage et Coordination/Assemblées et Affaires Juridiques	Office de Commerce et de l'artisanat du Grand Dole	15	Convention de gestion du développement commercial des marchés de Dole	25 000,00 €	
03/01/2025	Pôle Actions Culturelles/Vie associative	ALIXIA SUPPORT	16	Convention de mise à disposition de locaux : Maison du Jardinier pour l'année 2025		35€ la 1/2 journée ou 70€ la journée
13/01/2025	Pôle Actions Culturelles/Vie associative	ENSEMBLE	17	Convention de mise à disposition de locaux : Maison du Jardinier le 18/01/2025		35,00 €
20/01/2025	Pôle Finances/Commande Publique	ID VERDE - ROGER MARTIN	18	Réalisation des abords du multiplexe Rive Gauche	395 814,72 €	

Date	Services	Signataires		Objet	Prix TTC	
					Dépenses	Recettes
29/01/2025	Pôle Finances/Commande Publique		19	Marché M022415 Requalification de l'école du Poiset en crèche et maison de la famille à Dole		
				Lot 1 démolition gros œuvre	37 004,71 €	
				Lot 2 couverture zinguerie	11 000,00 €	
				Lot 3 menuiseries extérieures	119 026,60 €	
				Lot 4 plâtrerie-peinture faux plafond	99 778,20 €	
				Lot 5 carrelage faïence	2 908,20 €	
				Lot 6 revêtement sol souple	38 740,12 €	
				Lot 7 menuiseries intérieures	45 596,34 €	
				Lot 8 chauffage ventilation plomberie	87 599,90 €	
				Lot 9 électricité	82 696,71 €	
				Lot 10 isolation thermique extérieure	78 148,70 €	

Sans incidence financière

Date	Services	Signataires		Objet
01/03/2024	Pôle Actions Culturelles/Vie associative	Club AGORA de Dole	01	Convention de mise à disposition de locaux municipaux : garage n°6, 8 quai Pasteur pour une durée d'un an à compter du 01/03/2024 renouvelable 3 ans
23/09/2024	Pôle Actions Culturelles/Vie associative	Association MOTOVIRADE 39	02	Convention de mise à disposition d'un local à la visitation pour une durée d'un an à compter du 23/09/2024
03/10/2024	Pôle Sports	Dole Athlétique Club	03	Convention d'autorisation d'occupation de la halle des sports des Templiers du 02/09/2024 au 05/07/2025 renouvelable 2 saisons soit jusqu'au 03/07/2027
03/10/2024	Pôle Sports	ADAF Association des anciens footballeurs	04	Convention d'autorisation d'occupation de la halle des sports des Templiers du 02/09/2024 au 05/07/2025 renouvelable 2 saisons soit jusqu'au 03/07/2027
03/10/2024	Pôle Sports	Association KRAV MAGA DOLE	05	Convention d'autorisation d'occupation de la halle des sports des Templiers du 02/09/2024 au 05/07/2025 renouvelable 2 saisons soit jusqu'au 03/07/2027
03/10/2024	Pôle Sports	Association SO BACHATA	06	Convention d'autorisation d'occupation de la salle de sports IDEAL STANDARD du 02/09/2024 au 05/07/2025 renouvelable 2 saisons soit jusqu'au 03/07/2027
03/10/2024	Pôle Sports	Association Judo Club Dolois	07	Convention d'autorisation d'occupation du complexe Quentin Fillon Maillet du 02/09/2024 au 05/07/2025 renouvelable 2 saisons soit jusqu'au 03/07/2027
03/10/2024	Pôle Sports	Association DYNAM APA SPORTNOVA	08	Convention d'autorisation d'occupation du gymnase Rochebelle du 02/09/2024 au 05/07/2025 renouvelable 2 saisons soit jusqu'au 03/07/2027
10/10/2024	Pôle Sports	IUT BESANCON-VESOUL	09	Convention d'autorisation d'occupation du complexe sportif Quentin Fillon Maillet du 02/09/2024 au 05/07/2025 renouvelable 2 saisons soit jusqu'au 03/07/2027
21/10/2024	Pôle Actions Éducatives	Association Les Loisirs Populaires Dolois	10	Occupation de locaux à l'école Rochebelle pour l'année scolaire 2024/2025
24/10/2024	Pôle Services Techniques	Département du Jura	11	Convention d'occupation du domaine public pour la réalisation et l'entretien d'aménagements de sécurité rue des Genêtres à Goux
29/10/2024	Pôle Sports	Association Coeur et Santé	12	Convention d'autorisation d'occupation de la salle de sports IDEAL STANDARD pour l'année scolaire 2024/2025, renouvelable 2 saisons sportives
06/11/2024	Pôle Actions Éducatives	Association des parents d'élève de l'école Louis Pasteur	13	Mise à disposition de la cour de l'école Louis Pasteur pour l'organisation d'un marché de Noël le 13/12/2024
07/11/2024	Pôle Actions Culturelles	Association Sufle un soufle pour Haïti	14	Convention de mise à disposition de la Chapelle des Carmélites du 11/11 au 16/11/2024
13/11/2024	Pôle Actions Éducatives	Association des parents d'élève de l'école Simone Veil	15	Mise à disposition du préau de l'école Simone Veil pour l'organisation d'une bourse aux jouets le 01/12/2024
15/11/2024	Pôle Finances/Commande Publique		16	Transfert de crédits entre chapitres M57
18/11/2024	Pôle Actions Culturelles	Association AMADEA	17	Mise à disposition de la chapelle des Carmélites du 28/11/2024 au 02/12/2024
18/11/2024	Pôle Actions Culturelles	Association Artisans du Monde	18	Mise à disposition de la chapelle des Carmélites du 22/11/2024 au 23/11/2024
20/11/2024	Pôle Moyens et Ressources/Moyens Généraux	Mme et M. Ophélie et Raphaël PASSARD	19	Occupation temporaire d'une parcelle de la Ville de Dole pour l'installation de poneys pour pâturage Avenue Eisenhower à compter du 20/11/2024 pour un an renouvelable 1 fois
21/11/2024	Pôle Sports	Association Maison Sport Santé Sociale du Grand Dole	20	Convention d'autorisation d'occupation du complexe sportif Quentin Fillon Maillet pour la période 22/11/2024 au 20/02/2025
22/11/2024	Pôle Actions Éducatives	Association Les Loisirs Populaires Dolois	21	Occupation de locaux à l'école Georges Sand pour l'année scolaire 2024/2025
18/12/2024	Pôle Finances/Commande Publique	Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté	22	Convention d'ouverture de ligne de trésorerie interactive pour une durée d'un an à compter du 24/12/2024
19/12/2024	Pôle Sports	Association Centre Équestre de la Forêt de Chau (CEFC)	23	Avenant à la convention de mise à disposition de locaux municipaux 3072022SPOR
03/01/2025	Pôle Actions Culturelles/Vie associative	Bureau des Étudiants Dolois	24	Convention de mise à disposition de locaux cave RDC 15 à la Visitation à compter du 01/01/2025 pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois
07/01/2025	Pôle Attractivité et Aménagement du Territoire	Voies Navigables de France (VNF)	25	Convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial standard
10/01/2025	Pôle Finances/Commande Publique		26	Transfert de crédits entre chapitres M57
23/01/2025	Pôle Actions Culturelles/Vie associative	Association La Croix Rouge	27	Convention de mise à disposition de locaux à l'école de Landon à compter du 23/01/2025 pour une durée d'un an renouvelable 3 fois
23/01/2025	Pôle Actions Culturelles/Vie associative	La Mutualité Française du Jura	28	Convention de mise à disposition de locaux : Maison du Jardinier pour 6 1/2 journées
31/01/2025	Pôle Moyens et Ressources/Moyens Généraux	Association Gourmande du Chat Perché	29	Convention d'autorisation d'occupation de locaux garage Quai Pasteur pour l'association gourmande du chat perché pour une durée d'un an à compter du 01/01/2025 renouvelable 2 fois

RAPPORT N° 03 : Approbation de la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole

PÔLE : Pilotage et Coordination/Assemblées et Affaires Juridiques

COMMISSION : Fonctionnement de l'Institution

RAPPORTEUR : Jacques PÉCHINOT

Par délibération n° 137 du 18 décembre 2024, le Conseil Communautaire a approuvé la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole visant à clarifier sa compétence facultative relative à sa politique de soutien aux associations et manifestations culturelles et événementielles, d'envergure intercommunale, départementale, inter-régionale ou nationale.

En effet, la Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) avec l'Association Scènes du Jura arrivant à son terme au 31 décembre 2024, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a souhaité réaffirmer son soutien aux actions d'animation, de développement et de promotion du territoire à travers la culture et l'événementiel.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- **DE VALIDER** la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ci-annexée, afin d'y intégrer l'ensemble des éléments énoncés dans la délibération n° 137 du 18 décembre 2024 en conformité avec l'article L.5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir : « le soutien aux associations et manifestations culturelles et événementielles d'envergure intercommunale, départementale, inter-régionale ou nationale ; soutien aux actions d'animation, de développement et de promotion du territoire à travers la culture et l'événementiel ».

ANNEXE :

Statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole

RAPPORT N° 04 : Rapport annuel 2024 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

PÔLE : Pilotage et Coordination/Assemblées et Affaires Juridiques

COMMISSION : Fonctionnement de l'Institution

RAPPORTEUR : Isabelle MANGIN

L'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit la création dans les régions, les départements, les communes de plus de 10 000 habitants et les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants, d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

Cette commission se réunit au moins une fois par an pour être informée de l'évolution des services publics externalisés de la collectivité, en examinant les rapports annuels établis par les délégataires de services publics et les cocontractants des contrats de partenariat, ainsi que les bilans d'activités des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

Elle est également consultée pour tout projet de délégation de service public ou de création de régie dotée d'une autonomie financière ainsi que pour tout projet de partenariat.

Par ailleurs, conformément à la réglementation, « *le Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux présente à son assemblée délibérante ou à son organe délibérant, avant le 1^{er} juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente* ».

La Commission Consultative des Services Publics Locaux a donc l'obligation, chaque année, de dresser un rapport de son activité pour l'année N-1 et de soumettre celui-ci à l'assemblée délibérante.

Conformément aux exigences réglementaires énoncées ci-dessus, il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'ADOPTER** le rapport annuel 2024 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de la Ville de Dole, ci-annexé.

ANNEXE :

Rapport annuel 2024 de la CCSPL

RAPPORT N° 05 : Règlement interne de la Commande Publique

PÔLE : Finances/Commande Publique

COMMISSION : Fonctionnement de l'Institution

RAPPORTEUR : Philippe JABOVISTE

L'évolution constante de la réglementation de l'achat public, ces dernières années, a rendu nécessaire la rédaction de ce règlement interne afin d'uniformiser et de sécuriser les pratiques.

Elaboré par le Service Commande Publique, sa rédaction a été précédée d'une réflexion en interne, en association avec les services opérationnels.

Le présent règlement précise, à la fois, le cadre législatif et réglementaire mais également les procédures internes de commande publique.

Il a vocation à guider les services dans les procédures à suivre et ainsi permettre à la Ville de Dole de réaliser les meilleurs achats.

Ce document sera adapté aux éventuelles modifications des règles définies par le Code de la Commande Publique ou réglementations à venir.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le règlement interne de la commande publique tel que présenté en annexe à la présente délibération.

ANNEXE :

Règlement interne de la Commande Publique

RAPPORT N° 06 : Accompagnement financier des associations et autres organismes pour l'année 2025

PÔLE : Actions Culturelles/Vie Associative

COMMISSIONS : Vie Sportive, Culturelle et Associative/Affaires Sociales, Familiales et Scolaires/Fonctionnement de l'Institution

RAPPORTEUR : Jean-Pierre CUINET

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'ATTRIBUER** les subventions aux associations et autres organismes pour l'année 2025, selon le détail ci-annexé,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les conventions individuelles à intervenir, et notamment les conventions d'objectifs et de moyens avec les associations dont le montant attribué dépasse 10 000 €.

ANNEXE

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES 2025 - Ville de Dole - ANNEXE				
Service	Tiers	Montant subventionné en 2024 (en €)	Montant proposé (en €)	Commentaires
CABINET DU MAIRE	ACVG / AC SNCF	250,00	250,00	
CABINET DU MAIRE	ANACR	250,00	250,00	
CABINET DU MAIRE	ANCIENS COMBATTANTS PRISONNIERS DE GUERRE	150,00	150,00	
CABINET DU MAIRE	ASSOCIATION DES SOUS-OFFICIERS DE RÉSERVE	250,00	250,00	
CABINET DU MAIRE	ASSOCIATION NATIONALE DES PUPILLES DE LA NATION ORPHELINS DE GUERRE ET DU DEVOIR	250,00	250,00	
CABINET DU MAIRE	CANOE KAYAK DOLOIS	0,00	200,00	
CABINET DU MAIRE	DOLE SUP	2 000,00	2 000,00	
CABINET DU MAIRE	FNACA	250,00	250,00	
CABINET DU MAIRE	PROMO SPORT DOLE CRISSEY	400,00	400,00	
CABINET DU MAIRE	UNION NATIONALE DES PARACHUTISTES	250,00	250,00	
Sous-total Cabinet du Maire		4 050,00	4 250,00	
RESSOURCES HUMAINES	COMITE DES ŒUVRES SOCIALES	7 000,00	7 000,00	
Sous-total Ressources Humaines		7 000,00	7 000,00	
PILOTAGE ET COORDINATION	SYNDICAT MIXTE DE LA GRANDE TABLÉE	0	5 800,00	Forum AGORES
Sous-total Pilotage et Coordination		0	5 800,00	
SANTE	ADDICTIONS ALCOOL VIE LIBRE	150,00	150,00	
SANTE	APEDA	500,00	150,00	
SANTE	ARTISANS DU MONDE	500,00	500,00	
SANTE	ASSOCIATION DE GÉRIATRIE ET DE GÉRONTOLOGIE	500,00	500,00	
SANTE	ASSOCIATION DES DIABÉTIQUES DU JURA	800,00	1 000,00	
SANTE	ASSOCIATION DOLOISE DE CONJOINTS SURVIVANTS	350,00	350,00	
SANTE	ASSOCIATION VALENTIN HAÛY	150,00	150,00	
SANTE	ATD QUART MONDE	800,00	600,00	
SANTE	AVC 39	500,00	300,00	
SANTE	CIDFF	3 500,00	3 000,00	
SANTE	CITÉ JEUNES	-	1 000,00	
SANTE	COOP'AGIR	80 000,00	80 000,00	Accueil de nuit Gleitz
SOCIAL	COOP'AGIR	23 000,00	23 000,00	Accueil de jour Gleitz
SOCIAL	ÉPICERIE SOCIALE DU BASSIN DOLOIS	4 000,00	4 000,00	
SOCIAL	COOP'AGIR (Femmes Debout)	6 000,00	6 000,00	Accueil de Jour
SOCIAL	COOP'AGIR (Femmes Debout)	6 000,00	6 000,00	Accès au Droit
SOCIAL	COOP'AGIR (Femmes Debout)	6 000,00	6 000,00	Hébergement d'urgence
SOCIAL	FJT LE SAINT JEAN	30 000,00	30 000,00	
SOCIAL	France VICTIMES 39	200,00	200,00	
SOCIAL	GEM UNE AUTRE RIVE	744,00	1 000,00	
SANTE	LES RESTAURANTS DU CŒUR	2 500,00	2 500,00	
SOCIAL	LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER	500,00	500,00	
SOCIAL	LOISIRS POPULAIRES DOLOIS	137 500,00	116 100,00	
SOCIAL	L'OUVRE PORTE	500,00	500,00	
SOCIAL	REBONDIR	350,00	350,00	
SOCIAL	RÉGIE DE QUARTIER - Jardins partagés	4 000,00	4 000,00	
SOCIAL	SECOURS CATHOLIQUE	1 000,00	1 000,00	
SOCIAL	SECOURS POPULAIRE	6 000,00	6 000,00	
SOCIAL	TRACES DE VIE	2 000,00	2 000,00	
SOCIAL	UNAFAM 39	500,00	500,00	
SOCIAL	UNE OREILLE EN PLUS	500,00	500,00	
Sous-total Santé / Social		319 044,00	297 850,00	
AFFAIRES SCOLAIRES	CENTRE DÉPARTEMENTAL JURASSIEN DU CINÉMA (CDJC)	5 000,00	5 000,00	
AFFAIRES SCOLAIRES	PEP DU JURA	500,00	500,00	
PETITE ENFANCE/PARENTALITÉ	CHS SAINT-YLIE - Maison des adolescents (JurAdo)	-	15 000,00	
Sous-total Affaires Scolaires / Parentalité		5 500,00	20 500,00	

VIE ASSOCIATIVE	AMICALE DES DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES DE DOLE ET SA RÉGION	700,00	200,00	
VIE ASSOCIATIVE	AMICALE JURASSIENNE DU CHIEN TERRE NEUVE	500,00	500,00	
VIE ASSOCIATIVE	ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÈVES DU COLLÈGE DE L'ARC	-	500,00	
VIE ASSOCIATIVE	ASSOCIATION LOCALE DES CROQUEURS DE POMMES JURA DOLE ET SERRE	700,00	700,00	
VIE ASSOCIATIVE	ASSOCIATION LOCALE LES AMIS DE LA NATURE	400,00	400,00	
VIE ASSOCIATIVE	ATELIERS COMTOIS D'EXPRESSION	10 000,00	10 000,00	
VIE ASSOCIATIVE	BUREAU DES ÉTUDIANTS DOLOIS	500,00	800,00	
VIE ASSOCIATIVE	CIVAM LE SERPOLET	500,00	500,00	
VIE ASSOCIATIVE	CLUB DE TAROT DOLOIS ET GRAND DOLOIS	300,00	300,00	
VIE ASSOCIATIVE	COMITÉ DE JUMELAGE	35 000,00	35 000,00	
VIE ASSOCIATIVE	DOLAVÉLO	500,00	500,00	
VIE ASSOCIATIVE	EUGE'NI	500,00	500,00	
VIE ASSOCIATIVE	GROUPEMENT PALÉONTOLOGIQUE ET MINÉRALOGIQUE FRANC-COMTOIS	200,00	200,00	
VIE ASSOCIATIVE	GROUPEMENT PHILATÉLIQUE DOLOIS	600,00	600,00	
VIE ASSOCIATIVE	JURAGEEK	750,00	750,00	
VIE ASSOCIATIVE	LA BRAVANDRILLE	2 000,00	800,00	
VIE ASSOCIATIVE	LA GAULE DU BAS JURA	-	300,00	
VIE ASSOCIATIVE	LA GRANDE ENQUÊTE	1 400,00	1 400,00	
VIE ASSOCIATIVE	LES AMIS DE DANTE ALIGHIERI	300,00	300,00	
VIE ASSOCIATIVE	LES AMIS DE L'ÉGLISE SAINT JEAN L'ÉVANGÉLISTE	500,00	500,00	
VIE ASSOCIATIVE	LES AMIS DE SAINT-YLIE	1 000,00	500,00	
VIE ASSOCIATIVE	MJC DOLE	194 000,00	194 000,00	
VIE ASSOCIATIVE	MOTOVIRADE 39	350,00	350,00	
VIE ASSOCIATIVE	RENDEZ-VOUS DES SAVEURS BIO ET SAVOIR-FAIRE	1 900,00	1 900,00	
VIE ASSOCIATIVE	SALSACORAZON 39	-	500,00	
VIE ASSOCIATIVE	SOCIÉTÉ D'EMULATION DU JURA	-	500,00	
VIE ASSOCIATIVE	SOCIÉTÉ MYCOLOGIQUE ET BOTANIQUE DOLOISE	500,00	500,00	
VIE ASSOCIATIVE	SUFLE, UN SOUFFLE POUR HAÏTI	500,00	500,00	
VIE ASSOCIATIVE	UNIDOLE	25 000,00	25 000,00	
Sous-total Vie Associative		278 600,00	278 500,00	
CULTURE	ASSOCIATION EUROPÉENNE DU FESTIVAL DE CAVES "LES SOUTERRA	600,00	600,00	festival existant / nouvelle association
CULTURE	CENTRE D'ETUDE MUSICALE (CEM)	500,00	500,00	
CULTURE	COMEDIADOL'ARTE	1 300,00	1 300,00	
CULTURE	COMPAGNIE LE NEZ EN L'AIR	500,00	500,00	
CULTURE	ENSEMBLE VOCAL ALCINA	1 000,00	1 000,00	
CULTURE	ENSEMBLE VOCAL LE TOURDION	1 400,00	1 400,00	
CULTURE	FESTIVAL INTERNATIONAL DE MUSIQUE DE BESANÇON	5 000,00	5 000,00	
CULTURE	LA SARABANDE	400,00	400,00	
CULTURE	LES AMIS DE L'ORGUE DE DOLE	1 200,00	1 200,00	
CULTURE	LES AMIS DES BELLES LATINES	400,00	400,00	
CULTURE	MAC 3	-	900,00	
CULTURE	MJC DOLE	31 000,00	31 000,00	Cinéma art & essai et diffusion culturelle
CULTURE	NODIER ACTIONS PROJETS	3 500,00	3 500,00	
CULTURE	ORCHESTRE SYMPHONIQUE LOUIS PASTEUR	-	500,00	
CULTURE	PROMODEGEL	4 000,00	4 000,00	
CULTURE	SENTIERS EN POÉSIE	-	200,00	
CULTURE	SOCIÉTÉ DES AMIS DE PASTEUR	1 200,00	1 200,00	
CULTURE	UNIVERSITÉ OUVERTE	10 000,00	10 000,00	
Sous-total Culture		62 000,00	63 600,00	
EVENEMENTIEL	ASSOCIATION GOURMANDE DU CHAT PERCHÉ	30 200,00	30 200,00	
EVENEMENTIEL	COMITÉ DES FÊTES DE DOLE	30 000,00	30 000,00	
EVENEMENTIEL	LES RAVAGÉS	-	2 000,00	
EVENEMENTIEL	UNIDOLE	-	2 500,00	Fashion Dole
Sous-total Événementiel		60 200,00	64 700,00	

SPORT	AMICALE DES MÉDAILLÉS SPORTIFS	1 044,00	1 044,00	
SPORT	AS COLLÈGE DE L'ARC	437,50	437,50	
SPORT	AS COLLÈGE LEDOUX	437,50	437,50	
SPORT	AS COLLÈGE MARYSE BASTIÉ	437,50	437,50	
SPORT	AS COLLÈGE MONT ROLAND	437,50	437,50	
SPORT	AS LYCÉE DUHAMEL	437,50	437,50	
SPORT	AS LYCÉE NODIER	437,50	437,50	
SPORT	AS LYCÉE PASTEUR MONT ROLAND	437,50	437,50	
SPORT	AS LYCÉE PRÉVERT	437,50	437,50	
SPORT	ASAL - ASSOCIATION SPORT ADAPTÉ LOISIRS	1 087,00	1 490,00	
SPORT	AVIRON CLUB DOLOIS	-	3 500,00	Projet SKIF
SPORT	AVIRON CLUB DOLOIS	7 029,00	5 304,00	
SPORT	AVIRON CLUB DOLOIS	-	500,00	Fête de l'eau
SPORT	BADMINTON DOLOIS	1 904,00	2 267,00	
SPORT	BILLARD CLUB DOLOIS	593,00	789,00	
SPORT	CANOÉ KAYAK	6 654,00	5 225,00	
SPORT	CANOÉ KAYAK	-	500,00	Fête de l'eau
SPORT	CENTRE EQUESTRE DE LA FORÊT DE CHAUX	1 690,00	1 644,00	
SPORT	CERCLE DES NAGEURS DE DOLE ET RÉGION	24 055,00	25 547,00	
SPORT	CERCLE D'ESCRIME DE DOLE	4 728,00	4 070,00	
SPORT	CLUB ALPIN FRANÇAIS	232,00	232,00	
SPORT	DOLE AÏKIDO CLUB	232,00	232,00	
SPORT	DOLE ATHLÉTIQUE CLUB	16 225,00	18 182,00	
SPORT	DOLE ATHLÉTIQUE CLUB	2 500,00	2 500,00	Semi-marathon
SPORT	DOLE HANDBALL	28 730,00	22 679,00	
SPORT	DOLE PETANQUE CLUB	-	600,00	Tournoi d'été
SPORT	DOLE SUBAQUATIQUE	732,00	732,00	
SPORT	DOLE SUBAQUATIQUE	-	500,00	Fête de l'eau
SPORT	DOLE TRIATHLON AQUAVÉLOPODE	7 361,00	9 833,00	
SPORT	DOLE TRIATHLON AQUAVÉLOPODE	2 000,00	2 000,00	Triathlon
SPORT	DOLE TRIATHLON AQUAVÉLOPODE	-	500,00	Fête de l'eau
SPORT	DOLE WATERPOLO	2 116,00	2 811,00	
SPORT	DOLE WATERPOLO	-	500,00	Fête de l'eau
SPORT	FEUX FOLLETS GYM DOLE	18 418,00	13 340,00	
SPORT	GRAND DOLE RUGBY	20 000,00	20 000,00	
SPORT	GYM DOLE GV	232,00	232,00	
SPORT	JUDO CLUB DOLOIS	3 120,00	2 270,00	
SPORT	JURA DOLOIS BASKET	5 859,00	7 800,00	
SPORT	JURA DOLOIS CYCLISME	3 191,00	3 324,00	
SPORT	JURA DOLOIS FOOTBALL	26 321,00	34 129,00	
SPORT	JURA GRAND DOLE CYCLISME ORGANISATION	6 000,00	6 000,00	Critérium cycliste professionnel
SPORT	KARATÉ CLUB DOLOIS	1 090,00	1 456,00	
SPORT	LA BOULE DOLOISE	1 197,00	1 192,00	
SPORT	MODEL AIR CLUB	232,00	232,00	
SPORT	OMS	-	7 000,00	
SPORT	PAS D'LEZARD	2 197,00	2 932,00	
SPORT	PETANQUE DU BAS JURA	1 091,00	791,00	
SPORT	PROMO SPORT DOLE CRISSEY	22 700,00	22 700,00	Animations spécifiques foot
SPORT	PROMO SPORT DOLE CRISSEY	8 606,00	9 371,00	
SPORT	RETRAITE SPORTIVE DU GRAND DOLE	232,00	232,00	
SPORT	RING DOLOIS	966,00	1 277,00	
SPORT	ROLLER	-	1 000,00	Roll'in Dole
SPORT	RUNNING EVENT DOLE	-	2 000,00	Trail du Chat Perché
SPORT	SOCIÉTÉ DE L'ARC DE DOLE	2 342,00	3 141,00	
SPORT	TENNIS CLUB DOLOIS	7 321,00	7 321,00	
SPORT	TITANS BASEBALL	2 197,00	1 558,00	
SPORT	UNION GYMNIQUE DOLOISE	11 216,00	8 083,00	
SPORT	UNION MOTOCYCLISTE DOLE	4 939,00	4 144,00	
SPORT	UNION SPORTIVE DOLOISE	19 948,00	21 495,00	
SPORT	USEP	1 700,00	1 700,00	
SPORT	VELO CLUB DOLOIS	23 148,00	23 499,00	
SPORT	VELO CLUB DOLOIS	1 000,00	1 000,00	Coupe de France Trial
SPORT	VELO CLUB DOLOIS	2 000,00	2 000,00	Louis Pasteur + Grand Prix Ville de Dole
Sous-total Sport		309 675,00	327 900,00	
TOTAL DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS		1 046 069,00	1 070 100,00	

RAPPORT N° 07 : Demande de labellisation et signature d'une convention avec la Fédération Française des Véhicules d'Époque (FFVE)

PÔLE : Actions Culturelles/Vie Associative

COMMISSION : Vie Sportive, Culturelle et Associative

RAPPORTEUR : Philippe JABOVISTE

Faisant suite à une demande de l'association doloise Old Cars Club Jurassien, en liaison avec le délégué régional de la Fédération Française des Véhicules d'Époque « FFVE » et Dole tourisme by Hello Dole, il est demandé au Conseil Municipal d'engager une démarche d'obtention du label « Ville d'accueil des véhicules d'époque ».

Après instruction du dossier de candidature, Dole, ville touristique d'art et d'histoire, disposant d'un parking adapté en cœur de ville, d'hôtels et d'hébergements touristiques, d'un intérêt et d'un attrait culturel, gastronomique, patrimonial et de loisirs indéniable, d'un club local de véhicules anciens actifs et d'une liste de professionnels locaux de l'automobile, remplit effectivement tous les critères permettant l'obtention de cette labellisation.

Il est à noter que cette labellisation se fait à titre gracieux, la FFVE offrant 2 panneaux « Ville d'accueil » que les services techniques auront la charge d'installer en entrée de ville, selon les dispositions réglementaires en la matière.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** la demande de labellisation « Ville d'accueil des véhicules d'époque »,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée, avec la Fédération Française des Véhicules d'Époque, association reconnue d'utilité publique, ainsi que tout document y afférent.

ANNEXE :

Dossier de labellisation

RAPPORT N° 08 : Précision relative à la dénomination du Musée des Beaux-arts de Dole

PÔLE : Actions Culturelles/Musée

COMMISSION : Vie Sportive, Culturelle et Associative

RAPPORTEUR : Jean-Philippe LEFÈVRE

Dans le cadre de la réouverture du musée en mai prochain, suite à la réalisation de travaux de rénovation ayant vocation à améliorer l'expérience de visite, il est proposé de préciser la vocation réelle du Musée des Beaux-arts, qui, au-delà des collections d'arts (tableaux, sculptures) mettra en valeur l'histoire de la Ville de Dole et permettra la réouverture au public des collections archéologiques.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- **DE VALIDER** les précisions apportées à la modification de dénomination du Musée qui devient « Musée des Beaux-arts de Dole, Arts, Histoire et Archéologie »,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

RAPPORT N° 09 : Demande de subvention pour une exposition temporaire au Musée des Beaux-arts de Dole

PÔLE : Actions Culturelles/Musée

COMMISSION : Vie Sportive, Culturelle et Associative

RAPPORTEUR : Jean-Philippe LEFÈVRE

Le Musée des Beaux-arts de Dole organise une exposition temporaire du 15 mai au 5 octobre 2025 intitulée : *Regards actuels sur la figuration narrative*.

Cette exposition s'inscrit dans la continuité de la politique du Musée.

Le plan de financement prévisionnel suivant est proposé :

Dépenses		Recettes		
Intitulé	Coût de l'opération	Financeurs	Montant de la participation	Taux de participation
<i>Regards actuels sur la figuration narrative</i>	32 400 €	DRAC - BFC	9 720 €	30 %
		CR BFC	6 480 €	20 %
		CD 39	3 240 €	10 %
		Ville de Dole	12 960 €	40 %
TOTAL DÉPENSES	32 400 €	TOTAL RECETTES	32 400 €	100 %

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- **DE VALIDER** le plan de financement prévisionnel ci-dessus pour l'organisation d'une exposition temporaire au Musée des Beaux-arts de Dole,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès du Conseil Départemental du Jura, du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

RAPPORT N° 10 : Demande de subvention pour une restauration de tableau au Musée des Beaux-arts de Dole

PÔLE : Actions Culturelles/Musée

COMMISSION : Vie Sportive, Culturelle et Associative

RAPPORTEUR : Stéphane CHAMPANHET

Dans le cadre d'un projet d'exposition sur la peinture italienne dans le Jura, la Ville de Dole souhaite restaurer un tableau intitulé : *Le jugement de Midas*, attribué à Andrea CAMASSEI (1602-1649). Cette restauration serait financée pour partie par la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne - Franche-Comté.

Le coût de cette opération est estimé à 22 920 € HT, d'après le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses		Recettes		
Intitulé	Coût de l'opération	Financeurs	Montant de la participation	Taux de participation
<i>Jugement de Midas</i> , d'après Andrea CAMASSEI	22 920 €	DRAC - BFC	8 022 €	35 %
		Ville de Dole	14 898 €	65 %
TOTAL DÉPENSES	22 920 €	TOTAL RECETTES	22 920 €	100 %

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- **DE VALIDER** le plan de financement prévisionnel ci-dessus pour la restauration d'un tableau d'Andrea CAMASSEI, ci-annexé, au Musée des Beaux-arts de Dole,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter la subvention correspondante auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne Franche-Comté,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.



RAPPORT N° 11 : Modification du règlement de fonctionnement des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)

PÔLE : Actions Éducatives/Petite Enfance, Parentalité

COMMISSION : Affaires Sociales, Familiales et Scolaires

RAPPORTEUR : Frédérique DRAY

Un règlement intérieur commun aux Établissements d'Accueil du Jeune Enfant a été voté le 18 mars 2024 afin d'uniformiser les modalités de prise en charge de tous les établissements.

Ledit document fixe les modalités d'organisation et précise :

- L'admission des enfants et démarches administratives,
- La vie à la crèche,
- Le fonctionnement des structures.

Aujourd'hui, quelques précisions sont nécessaires afin que les points suivants soient moins équivoques pour les familles.

Les changements apportés concernent :

- L'accueil de tous les enfants scolarisés jusqu'à 4 ans,
- La procédure de l'accueil en surnombre,
- Ajout des mentions obligatoires de la CAF.

Il abroge et remplace le précédent règlement des structures Petite Enfance.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le règlement de fonctionnement des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant de la Ville de Dole tel qu'il est annexé à la présente délibération.

ANNEXE :

Règlement de fonctionnement des EAJE

RAPPORT N° 12 : Maison de la Parentalité – Demande de financement

PÔLE : Actions Éducatives/Petite Enfance, Parentalité

COMMISSION : Affaires Sociales, Familiales et Scolaires

RAPPORTEUR : Frédérique DRAY

La Ville de Dole développe depuis une dizaine d'année une politique volontariste sur le champ de la Petite Enfance et de la Parentalité. À ce titre, elle a été la première Ville labellisée en 2018 « Ville de la bienveillance éducative ». Dans cette continuité, la municipalité a souhaité créer une nouvelle structure nommée « Maison de la Parentalité », dédiée aux parents, qui ouvrira ses portes le 21 avril 2025 à l'emplacement de l'ancienne école maternelle du Poiset.

Cette maison de la parentalité aura pour vocation :

Pour les parents :

- D'être un lieu de ressources, d'écoute et d'échanges afin de les soutenir dans leur rôle de parents,
- D'être conseillés et orientés sur les dispositifs existants,
- D'être accompagnés à approfondir les différentes étapes des jeunes enfants, enfants, adolescents et jeunes à besoins atypiques,
- Créer du lien et rompre l'isolement.

Pour les professionnels :

- Rendre lisible les multiples offres,
- Créer un réseau et impulser une cohésion entre les professionnels,
- Définir un lieu central pour améliorer l'accès à l'information,
- Promouvoir et valoriser les actions menées.

Pour les partenaires institutionnels et financiers :

- Développer le maillage « parentalité » départemental et local,
- Identifier les besoins des parents et les leviers d'accompagnement,
- Penser la représentation des familles dans les instances de gouvernance et d'animation politique de soutien à la parentalité.

Pour la Ville de Dole :

- D'avoir une visibilité et lisibilité dans la gouvernance et l'animation des politiques de soutien à la parentalité,
- De renforcer sa politique locale de soutien aux familles et répondre à la demande des familles doloises,
- De consolider et de pérenniser les offres de soutien aux familles.

Pour offrir une amplitude d'ouverture adaptée au quotidien des familles, la Maison de la Parentalité sera ouverte 47 semaines par an et 6 jours sur 7.

Le budget prévisionnel annuel de fonctionnement de la structure est estimé à 124 000 €.

Une participation de la CAF du Jura et du Conseil Départemental du Jura est possible selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Financeurs	Montant	Taux
CAF du Jura	62 000 €	50%
Conseil Départemental du Jura	37 200 €	30%
Ville de Dole	24 800 €	20%
TOTAL	124 000 €	100 %

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- **DE VALIDER** le plan de financement prévisionnel annuel de fonctionnement de la Maison de la Parentalité tel que présenté ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter tous les financeurs potentiels au taux les plus élevés,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférent.

RAPPORT N° 13 : Participation de la Ville aux classes de découverte pour l'année scolaire 2024-2025

PÔLE : Actions Éducatives/Affaires Scolaires

COMMISSION : Affaires Sociales, Familiales et Scolaires

RAPPORTEUR : Nathalie JEANNET

Les écoles élémentaires et maternelles de Dole organisent chaque année, par l'intermédiaire d'associations spécialisées, des classes de découverte (neige, mer, nature et découverte).

Le financement de ces activités est assuré conjointement par les parents, les associations organisatrices et les collectivités concernés.

Il est proposé de participer financièrement à ces activités, pour les enfants dolois, de la manière suivante pour l'année scolaire 2024-2025 :

- 11 € par jour et par enfant dolois pour les classes de découverte (classe de mer, de neige, de nature, de découverte ainsi que les classes « Patrimoine ») :
 - à hauteur d'un séjour pour deux classes par année scolaire et par établissement,
 - à hauteur d'un séjour pour trois classes par année scolaire pour les écoles Wilson et Simone Veil.
- 700 € maximum par voyage en plus pour les classes de mer, à raison d'un voyage par classe par année scolaire.

Au vu des projets recensés pour l'année scolaire 2024-2025,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'AUTORISER** le versement de ces participations aux organismes prestataires, en faveur des enfants dolois.

RAPPORT N° 14 : Bilan foncier 2024

PÔLE : Attractivité et Aménagement du Territoire/Urbanisme

COMMISSION : Aménagement et Urbanisme

RAPPORTEUR : Jean-Michel REBILLARD

En vertu de l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est tenu de délibérer tous les ans sur le bilan des transactions immobilières décidées au cours de l'exercice précédent. En 2024, l'assemblée délibérante s'est prononcée sur vingt-trois dossiers fonciers incluant cinq acquisitions, huit cessions, un échange, trois désaffectations et déclassements du domaine public, un classement de voirie dans le domaine public communal et cinq délibérations complémentaires sur des dossiers déjà délibérés auparavant.

1. Acquisitions

Parmi les acquisitions, la première concerne des parcelles devant être incorporées au domaine public secteur du Prélot afin de régulariser l'usage public entre la rue du Prélot, côté passerelle et le quai Pasteur. La deuxième permet de gommer des discordances entre la limite du domaine public à observer sur le terrain et la limite cadastrale existante sur l'Avenue de Landon au niveau de la société Natura Création. Les acquisitions susnommées interviennent à l'euro symbolique.

La Ville a déjà fait l'acquisition de différentes parcelles dans le vaste îlot Boichot classé en zone dite « à urbaniser » du PLUi afin de constituer une réserve foncière la plus large possible dans le but de maîtriser l'urbanisation en tenant compte des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP). Ainsi, en 2024, une nouvelle parcelle de 1465 m² a été acquise à Madame et Monsieur CARDINAL au prix de 15 euros/m².

La quatrième acquisition intervient dans le cadre de l'étude globale menée entre 2019 et 2020 sur la zone dite « portuaire » s'étendant entre le Pont Louis XV et le Pont de la Corniche, dans laquelle il apparaît nécessaire de maîtriser les terrains non bâtis qui permettrait une liaison mode doux entre la Rue Coste et Bellonte et l'Avenue du Général Béthouart. Cette acquisition concerne la parcelle où était édifié le restaurant « Le Lion d'Or » ayant subi un incendie et à ce jour devant être démoli. La transaction va intervenir pour un montant de 150 000 euros.

Enfin, la Ville a décidé d'acquérir le bâtiment de l'ancienne forge situé Rue des Templiers, anciennement occupé par la Franc-Comtoise de Confort pour un montant de 250 000 euros, celui-ci ayant un emplacement privilégié en entrée de ville, en bordure du Doubs, à proximité de la Commanderie et situé dans le secteur Rive Gauche en plein développement.

A ce jour, trois dossiers d'acquisition ont été régularisés par acte authentique.

2. Cessions

S'agissant des huit cessions ratifiées par le Conseil Municipal en 2024, deux portaient sur la vente de terrains à bâtir sur le secteur les Noches pour un montant total de 168 672 euros.

Pour répondre à la demande de deux propriétaires privés désireux d'étendre leurs propriétés au détriment de propriétés communales voisines sans affectation particulière, deux tènements d'une superficie totale de 1123 m² ont été vendues pour une recette totale de 13 365 euros.

La cinquième cession a été actée afin de gommer les discordances entre les limites définies matériellement sur le terrain et le document cadastral.

Au cours de l'année précédente, la SAS « Au souvenir éternel », représentée par Madame Karine THARIN et Monsieur Philippe FAES, implantée au 138 avenue Jacques Duhamel à Dole, a fait part à la ville de son souhait de développer son espace funéraire sur un nouveau site, son implantation actuelle ne pouvant être pérennisée. Leur choix s'est arrêté sur un tènement foncier situé également en bordure de l'avenue Jacques Duhamel, en amont du centre de tri postal d'une superficie d'environ 1200 m² au prix de 50 euros /m².

En 2023 dans le cadre de l'acceptation par la Ville de Dole du Legs universel fait par Monsieur BAILLY Pierre au profit de celle-ci, il avait été acté de procéder à la vente de l'appartement sis 21 rue Pasteur. Ainsi, en 2024, le Conseil Municipal a validé la cession dudit appartement et de ses annexes au profit de Madame GAINET pour la somme de 175 000 euros.

Enfin, en 2002 dans l'optique de conforter sa maîtrise foncière dans le quartier de la Combe Truchenne, notamment entre les secteurs déjà urbanisés et le carrefour de la Côte d'Or, la Ville de Dole s'était portée acquéreur d'une propriété située au 70 rue du Créchet qui était édifée sur un terrain de 7211 m² non constructible en l'état, puisque située en zone d'urbanisation future dans le Plan d'Occupation des Sols.

A l'époque, cette acquisition avait été approuvée par le Conseil Municipal sous la forme d'un viager permettant aux propriétaires de conserver leur vie durant un droit d'usage et d'habitation personnel sur la maison et sur un terrain attenant de 2000 m². En janvier 2024, suite au décès du dernier propriétaire de ce bien, la Ville a récupéré l'entière jouissance de celui-ci. Aujourd'hui, cette propriété ainsi que tout le secteur s'inscrivent en zone Agricole du Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Il apparaît donc que ce bien bâti n'a pas d'intérêt particulier dans un projet porté par la Collectivité. Il a donc été acté la vente à l'amiable de la maison d'habitation à réhabiliter ainsi que son terrain d'assiette d'une surface d'environ 1200 m² en cours de bornage pour un montant de 85 000 euros.

Aujourd'hui, trois ventes ont été régularisées par acte authentique.

3. Échange

Une délibération concerne un échange entre la Ville et Madame et Monsieur BOINE afin de permettre de gommer une discordance entre le cadastre et la réalité du terrain rue Beauregard. L'acte a été réitéré.

Trois délibérations sont également intervenues dans le but de désaffecter et déclasser du domaine public le terrain devant accueillir le Multiplexe, le château de Crissey, ainsi que le bâtiment sis 9 avenue Aristide Briand.

Un classement de voirie dans le domaine public communal et cinq délibérations complémentaires proviennent de dossiers déjà délibérés auparavant.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- **DE PRENDRE ACTE** du bilan foncier 2024.

ACQUISITIONS 2024

Nom	Délibération ou décision		Adresse immeuble	Réf. cadastrale	Surface	Bâti / Non bâti	Prix (€)	Acte	Objet
	N°	Date							
Acquisition SCI MAXIMUS rue du Prélot	26	18/03/24	Rue du Prélot	BE 121p, BX 75 et 76	369 m ²	non bâti	euro symbolique		Maîtriser l'espace public afin de le réguler sur le secteur du Prélot
Acquisition Natura Création	58	15/07/24	Avenue de Landon	AP 418	48 m ²	non bâti	euro symbolique	19/02/25	Discordance entre la limite du DP à observer sur le terrain et la limite cadastrale existante
Acquisition Mme et M. CARDINAL	59	15/07/24	Avenue du Maréchal Juin	CP 584	1465 m ²	non bâti	21 955,00	26/11/24	Maîtrise foncière sur l'OAP Boichot
Acquisition ancien restaurant chinois avenue Béthouart	92	18/11/24	Avenue du Général Béthouart	CR 285	2783 m ²	Bâti	150 000,00		Maîtrise foncière zone portuaire
Acquisition SCI le Villey (Consorts FAIVRE-PIERRET)	93	18/11/24	Rue des Templiers	BY 173 et 446	1739 m ²	bâti	250 000,00	06/03/25	Emplacement du bâtiment proche de La Commanderie en bordure du Doubs secteur Rive Gauche

ÉCHANGES 2024

Nom	Délibération ou décision		Adresse immeuble	Réf.	Surface	Bâti / Non bâti	Prix (€)	Acte	Objet
	N°	Date							
Échange de terrain avec Mme BOINE	27	18/03/24	Rue Beauregard	BS 357	1 m ²	non bâti	sans soulte		Discordances entre le document du cadastre et les limites définies matériellement sur le terrain

CESSIONS 2024

Nom	Délibération ou décision		Adresse immeuble	Réf.	Surface (m ²)	Bâti / Non bâti	Prix (€)	Acte	Objet	Observations
	N°	Date								
Cession Mme et M. BOURGEOIS	25	18/03/24	Rue Jean Mermoz	BN 486 et 490	900 m ²	non bâti	86 400,00	13/12/24	Construction d'une maison individuelle	
Cession Mme et M. BRETON	56	15/07/24	Rue Félix Broutet	CO 483	476 m ²	non bâti	11 424,00	12/02/25	Création d'un accès à la propriété par l'arrière de celle-ci	
Cession Mme et M. ROQUEL	57	15/07/24	Rue de la Résistance	BZ 10	647 m ²	non bâti	1 941,00		Entreprendre des travaux de sécurisation du mur de soutènement	Dossier interrompu
Cession Mme GUILBAUD et M. BAUDET	75	23/09/24	Rue des Bugnardes	issue du DP	60 m ²	non bâti	euro symbolique		Discordances entre le document du cadastre et les limites définies matériellement sur le terrain	
Cession Au souvenir Eternel	76	23/09/24	Avenue Jacques Duhamel	CW 491p	1200 m ²	non bâti	60 000,00		Projet de construction d'un funérarium	Promesse signée le 06/01/25
Cession à Mme GAINET appartement rue Pasteur suite legs M. BAILLY	91	18/11/24	Rue Pasteur	BE 75	122 m ²	bâti	175 000,00	27/12/24	Appartement suite au legs par Monsieur Pierre BAILLY	
Cession maison du Créchet	114	16/12/24	Rue du Créchet	AR 24p	1200 m ²	bâti	85 000,00		Réhabilitation d'une maison pour résidence principale	Pas d'intérêt pour la ville de garder la maison, seul le terrain en zone agricole est maintenu propriété de la celle-ci
Cession à Mme et M. DOUZENEL	115	16/12/24	Rue Jean Mermoz	BN 487 et 491	857 m ²	non bâti	82 272,00		Construction d'une maison individuelle	Promesse signée le 05/01/25

RAPPORT N° 15 : Désaffectation et déclassement du domaine public du gymnase Bambuck - Rue du Général Béthouart

PÔLE : Attractivité et Aménagement du Territoire/Urbanisme

COMMISSION : Aménagement et Urbanisme

RAPPORTEUR : Mohamed MBITEL

L'ancien gymnase Bambuck situé rue du Général Béthouart qui a servi de base de vie durant le chantier du Multiplexe, sera entièrement libéré de toute occupation à la fin des travaux de celui-ci.

Ce bâtiment, implanté au cœur de l'espace public attenant au Multiplexe, rend pleinement pertinente son éventuelle mutation en espace d'activités culturelles complémentaires au futur cinéma.

Il convient pour la Collectivité de procéder à la désaffectation et au déclassement du domaine public de celui-ci ainsi que de son terrain d'assiette afin de disposer librement de ce bien et d'envisager sa vente.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** la désaffectation du gymnase Bambuck, sis rue du Général Béthouart, cadastré section BW n° 293 ainsi qu'une partie des parcelles cadastrées sections BW n° 194 et 205 pour une superficie de 2900 m² à parfaire par voie de géomètre,
- **DE PRONONCER** le déclassement du domaine public de l'unité foncière précitée.

RAPPORT N° 16 : Cession d'un bâtiment - Avenue Aristide Briand

PÔLE : Attractivité et Aménagement du Territoire/Urbanisme

COMMISSION : Aménagement et Urbanisme

RAPPORTEUR : Brigitte CRETIN-MAITENAZ

Par délibération n° DCM-2024-077 du 23 septembre 2024, le Conseil Municipal a autorisé la désaffectation ainsi que le déclassement du domaine public du bâtiment situé 9 avenue Aristide Briand ainsi que son terrain d'assiette, le tout cadastré section BL n° 386 pour une superficie totale de 1418 m².

Cet ensemble immobilier comprend un bâtiment en pierre constitué de 4 niveaux d'une superficie approximative de 800 m² ainsi qu'une vingtaine de places de stationnement. Il bénéficie d'un emplacement de qualité à 200 mètres de la gare et à 500 mètres du centre-ville historique avec un arrêt de transport en commun au pied de celui-ci.

À la suite de sa mise en vente par la Collectivité et à l'issue de nombreuses visites du site, un projet a été retenu, celui de la Sarl Mérimée représentée par Monsieur Laurent RUBIO. Son projet consiste à la réhabilitation de ce bien en 23 logements qui, tout en incluant une majorité d'appartements de type T1 pour répondre à une forte demande sur le secteur de Dole par les étudiants et les jeunes actifs, présente aussi des typologies variées (T1, T2 et T3).

Il a été convenu d'une cession au prix de 550 000 euros.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** la cession du bâtiment sis 9 avenue Aristide Briand à Dole et cadastré section BL n° 386, à la Sarl Mérimée, dont le siège social se situe 104 rue Julien Feuvrier à Dole et représentée par Monsieur Laurent RUBIO,
- **DE PRÉCISER** que cette cession est consentie moyennant le prix de 550 000 euros,
- **DE PRÉCISER** que toute personne morale ou physique pourra se substituer à la Sarl Mérimée, aucune modification ne pouvant être apportée aux conditions initiales,
- **DE PRÉCISER** que la Sarl Mérimée s'engage à maintenir le système de chauffage central existant alimenté par le réseau de chaleur urbain,
- **DE PRÉCISER** que la transaction n'est pas soumise à une condition suspensive d'obtention de prêt par la Sarl Mérimée,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que tout document y afférent.

RAPPORT N° 17 : Cession de terrain à la SAS « Au souvenir éternel » – Avenue Jacques Duhamel - Délibération complémentaire

PÔLE : Attractivité et Aménagement du Territoire/Urbanisme

COMMISSION : Aménagement et Urbanisme

RAPPORTEUR : Jean-Michel REBILLARD

Par délibération n° DCM-2024-076 du 23 septembre 2024, le Conseil Municipal a autorisé la cession d'une parcelle d'environ 1200 m² Avenue Jacques Duhamel à la SAS « Au souvenir éternel » dans le cadre de son projet de développement de son espace funéraire, son implantation actuelle ne pouvant être pérennisée.

Lors de la conception architecturale du projet, il a été décelé une équation complexe entre la topographie naturelle du terrain et le respect des règles d'accessibilité telles que les pentes PMR admissibles aux abords de la réalisation d'une plateforme.

Afin d'éviter la réalisation de murs de soutènement en fond de parcelle et sur la limite Nord-Est, le talutage serait privilégié sur ces deux côtés, ce qui de surcroît facilite la liaison du projet vis-à-vis du reste du foncier. Il a été demandé à la Collectivité la cession d'une bande supplémentaire de 6 mètres de large sur les côtés précités.

Il a donc été convenu entre les parties la cession de cette bande complémentaire d'une superficie d'environ 230 m² à parfaire par voie de géomètre au prix identique de la première cession, à savoir 50 euros/m² issue de la parcelle cadastrée section WC n°491.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** la cession à la SAS « Au souvenir éternel » d'une bande de terrain d'environ 230 m² à parfaire par voie de géomètre et issue de la parcelle cadastrée section CW n°491,
- **DE PRÉCISER** que cette cession est consentie moyennant le prix de 50 euros/m²,
- **DE PRÉCISER** que toute personne morale ou physique pourra se substituer à la SAS « Au souvenir éternel », aucune modification ne pouvant être apportée aux conditions initiales,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que tout document y afférent.

RAPPORT N° 18 : Cession de terrain à Madame et Monsieur ROQUEL - Retrait de la délibération du 15 juillet 2024

PÔLE : Attractivité et Aménagement du Territoire/Urbanisme

COMMISSION : Aménagement et Urbanisme

RAPPORTEUR : Sylvette MARCHAND

Par délibération n° DCM-2024-057 du 15 juillet 2024, le Conseil Municipal a autorisé la cession de la parcelle cadastrée section BZ n°10 à Madame et Monsieur ROQUEL demeurant rue de la Résistance.

À la suite de différents contacts intervenus depuis avec la collectivité, ils ont fait part, par courrier réceptionné le 20 février 2025, de leur souhait de ne plus accéder à la propriété de ladite parcelle.

Par conséquent, il convient de procéder au retrait de la délibération susnommée.

La parcelle cadastrée section BZ n° 10, menant à la berge du Doubs ne sera pas accessible au public pour des questions de sécurité.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le retrait de la délibération n° DCM-2024-057 du 15 juillet 2024 approuvant la cession de la parcelle cadastrée section BZ n° 10 d'une contenance de 647 m² au profit de Madame et Monsieur ROQUEL,
- **DE PRÉCISER** que la parcelle susnommée menant à la berge du Doubs, rue de la Résistance, ne sera pas accessible au public pour des questions de sécurité,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce retrait.